

ORGANISME DE FORMATION
ASSOCIATION L'ART EN CONTRE



Siège social :
15 route de Biguet
07130 Toulaud
04 75 81 00 77
asso.lartencontre@gmail.com

Association n° W073002450
SIRET : 794 221 507 00013
Statut : 1100
APE : 8690F

N° de déclaration d'activité de prestataire de formation : N° 82 07 00951 07 (enregistré auprès du préfet de la région Rhône-Alpes)

Conditions générales de vente formation professionnelle continue 2020

• Désignation

L'association L'art en contre, est une association de loi 1901 dont les statuts sont portés sur le développement de la pratique de la musicothérapie et de son enseignement. L'association est un organisme de formation, son siège social est fixé au 15 route de Biguet, 07130 TOULAUD. L'Association L'art en contre conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Saint-Péray (07130) et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Association L'art en contre.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de l'Association L'art en contre et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **Formation intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par l'Association L'art en contre pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par l'Association L'art en contre dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. Les types de formations concernées

- Formations inter-entreprises : formations catalogue réalisées dans les locaux de l'Association L'art en contre ou loués par L'Association L'art en contre.
- Formations intra-entreprise : formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de l'Association L'art en contre ou sur le site du client.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par L'Association L'art en contre, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur et pour les formations d'une durée supérieure à 10 jours à réception d'un acompte de 30% des frais de formation. Le règlement du solde doit être effectué à la réception de facture.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de l'Association L'art en contre implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

L'Association L'art en contre ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, L'Association L'art en contre n'étant pas assujetti à la TVA.

6. Facturation et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- Chèque libellé à l'ordre de l'Association L'art en contre
- Virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET
- Mandat.

Pour les formations intra-entreprises, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

7. Règlement par un OPCA

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à L'Association L'art en contre avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, L'Association L'art en contre se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

9. Convocation et attestation de formation

Un courriel de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant. L'Association L'art en contre ne peut être tenu responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après la formation.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à l'Association L'art en contre sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), L'Association L'art en contre pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations en interentreprise : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé à titre d'indemnisation.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

L'Association L'art en contre se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de L'Association L'art en contre. En cas d'annulation définitive de la formation par l'Association L'art en contre, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'Association L'art en contre, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par l'Association L'art en contre ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive de l'Association L'art en contre et/ou du formateur.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de l'Association L'art en contre. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

15. Loi applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Association L'art en contre à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Valence (26000) seront seuls compétents pour régler le litige.

N° déclaration d'activité : N° 82 07 00951 07

SIRET : 794 221 507 00013